

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5504

présenté par
M. Balanant, rapporteur thématique

ARTICLE 68

À l'alinéa 23, après la première occurrence du mot :

« euros »,

insérer les références :

« prévue au II de l'article 173-3, à l'article L. 230-1 et à l' article L. 230-2 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.